

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 88-0772/CAB DU 11 JUILLET 1988 portant exonération des taxes et surtaxes d'importation des matériels «don du Rotary».

n° 88-0772/CAB

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
11 juillet 1988

Numéro JO  
n° 13 du 15/07/1988

Date du numéro  
15 juillet 1988

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement : Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et LR-77-002 en date du 1977  
**Vu** l'ordonnance LR/77-008 en date du 30 juin 1977

**Vu** le Code général des Impôts notamment en son article 21.12.03 Par. 11 :. Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale.

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation les articles suivants : — 1 moniteur de pression artérielle Dinamay de la société Citikon, d'une valeur de 21 665 ff. — 1 pousse seringue automatique — Sté Vial Médical d'une valeur de 4 230 FF. Don du Rotary Club à l'Hôpital général Peltier de Djibouti. \_

### Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le directeur de cabinet.ISMAEL GUEDI HARED.